



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le neuvième jour d'octobre deux mille dix-huit, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Marie Gratton, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Ghislain Deschênes, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Guy Bernatchez, maire, municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Carole Landry, secrétaire de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 15 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10420-10-2018 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

- 9.1 *Fonds local – Réfection et entretien de certaines voies publiques, paiement, Promotek, systèmes Micro Soltek ES*
- 9.2 *Fonds local – Réfection et entretien de certaines voies publiques, contrat avec Promotek, production de rapports (systèmes Micro Soltek ES)*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10421-10-2018 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018 a été courriellé à chacun des maires le 4 octobre dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 10 septembre 2018 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente le rapport d'activité des territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2018.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10422-10-2018 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 7 septembre au 4 octobre 2018:

Paiements : 89 507,50 \$

Factures : 28 392,31 \$

TOTAL : 117 899,81 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

CAHIER DE SUIVI

Aucune correspondance au cahier de suivi.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS TNO AU 30 SEPTEMBRE 2018

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats TNO du 1^{er} janvier au 30 septembre 2018* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

DÉPÔT COMPARATIF – COMPTABLE, ACT. FON. À DES FINS FISCALES

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente le *Comparatif – comptable, act. fon. à des fins fiscales* pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018, période de janvier à octobre 2018, au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

DÉPÔT DES RÉSULTATS COMPARATIFS AU 3^E TRIMESTRE

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *Résultats comparatifs au 3^e trimestre, notes explicatives* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10423-10-2018 TNO

Orientations budgétaires 2019

VU les orientations budgétaires 2019 des territoires non organisés (TNO) de la MRC de La Haute-Gaspésie suivantes :

01. Équilibrer les dépenses avec les revenus

02. Maintenir un emploi pour l'entretien des installations sportives et culturelles à Cap-Seize
03. Réaliser le projet *Signalisation routière*
04. Maintenir la taxe spéciale pour l'évacuation d'urgence
05. Maintenir l'entente avec la Ville de Sainte-Anne-des-Monts pour l'utilisation de ses infrastructures supralocales par les résidents permanents des TNO de la MRC
06. Prévoir une hausse des dépenses générales de 2,5%
07. Installer un abribus
08. Installer une nouvelle couverture sur le bâtiment de la salle des loisirs de Cap-Seize

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, doit adopter son budget 2019 le 10 décembre 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS :

1. approuve les orientations budgétaires 2019 telles que proposées;
2. mandate le directeur général et secrétaire-trésorier pour préparer différents scénarios budgétaires basés sur les orientations budgétaires 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION

Je soussigné, SIMON DESCHÊNES, maire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts, donne avis, par la présente, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement numéro 2015-327 TNO titré *Règlement remplaçant les règlements numéros 99-413 TNO et 2015-324 TNO Règlement concernant les nuisances, la paix et le bon ordre*. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 30, de l'article 30.1 suivant :

- ARTICLE 30.1 : CANNABIS

Dans un endroit public, il est interdit de consommer ou de préparer du cannabis sous quelque forme que ce soit.

Un projet de règlement est soumis à chacun des maires.

Simon Deschênes, maire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts

RÉSOLUTION NUMÉRO 10424-10-2018 TNO

Protocole d'entente FAIR-Volet 5, projet *Courses de sentier et vélo de montagne des Chic-Chocs*

CONSIDÉRANT le protocole d'entente Fonds d'aide aux initiatives régionales – Volet 5 entre le ministre délégué aux Petites et Moyennes entreprises, à l'Allègement réglementaire et au Développement économique régional et la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE la nature de cette entente vise l'embauche d'un coordonnateur pour la création de *Courses de sentier et vélo de montagne des Chic-Chocs* dans le secteur de Cap-Seize en Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE le ministre s'engage à verser une subvention maximale de 12 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON

ORGANISES, autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Allen Cormier, à signer le protocole d'entente Fonds d'aide aux initiatives régionales – Volet 5 avec le ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10424A-10-2018 TNO

Recommandation du comité d'analyse des projets du fonds de développement économique et social, projet *Courses crosscountry et de vélo de montagne*

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10346-07-2018 TNO relative à une demande d'aide financière pour le projet *Courses crosscountry et de vélo de montagne*, présentée dans le cadre du Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) – volet 5 du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, est l'organisme promoteur de ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE le 16 août 2018, le ministre délégué aux Petites et Moyennes entreprises, à l'Allègement réglementaire et au Développement économique régional a confirmé un soutien financier de 12 000 \$ pour ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE ce soutien financier est accordé pour l'embauche d'une ressource pour l'organisation de courses de sentier et de vélo de montagne dans le secteur de Cap-Seize ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts du projet s'élèvent à 18 360 \$;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée dans le cadre du fonds de développement économique et social pour ce projet;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse des projets du fonds de développement économique et social ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 4 000 \$, pour le projet *Courses crosscountry et de vélo de montagne*, lequel montant sera prélevé dans le fonds de développement économique et social;
2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer un protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2016 – CONSTATATIONS SIGNIFICATIVES RELEVÉES

- a) À titre d'information, dépôt de la lettre de Alphonse Bernard inc., société de comptables professionnels agréés, relative :
 - √ à leur responsabilité à titre d'auditeurs
 - √ aux responsabilités des membres du conseil
 - √ à la stratégie de l'audit
 - √ aux fraudes et erreurs
 - √ aux opérations entre apparentés
 - √ à la stratégie fondée sur le risque
 - √ au seuil de signification
 - √ aux procédures d'audit

Laquelle est datée du 7 mai 2018, signée par M. Claude Bernard, CPA auditeur, CA.

- b) À titre d'information, dépôt de la lettre de Alphonse Bernard inc., société de comptables professionnels agréés, ayant pour objet *Audit des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2016*, datée du 10 septembre 2018, signée par M. Claude Bernard, CPA auditeur, CA.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10425-10-2018 TNO

Organisation d'un match de hockey avec les anciens Canadiens

CONSIDÉRANT l'offre du Club de hockey canadien inc. pour tenir un match de hockey avec les anciens Canadiens ;

CONSIDÉRANT QUE cet évènement vise à amasser de l'argent pour différentes associations et organisations ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à faire les démarches nécessaires auprès du Club de hockey canadien inc. pour organiser un match de hockey avec les anciens Canadiens dans les territoires non organisés de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE D'AU MOINS 25 000,00 \$

Le contrat octroyé par la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, comportant une dépense d'au moins 25 000,00 \$, pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2018, est :

Excavation Michel Pelletier inc.	21 250,00 \$	Crue printanière 2017, remplacement de ponceaux dans Saint-Joseph-des-Monts
----------------------------------	--------------	---

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION NUMÉRO 10426-10-2018 TNO

Fonds local – Réfection et entretien de certaines voies publiques, paiement, Promotek, systèmes Micro Soltek ES

CONSIDÉRANT la facture de Promotek de 22 857,03 \$, taxes incluses, pour l'installation, la mise en marché et la programmation de quatre systèmes Micro Soltek ES ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES paie la facture de 22 857,03 \$, taxes incluses, à Promotek pour l'installation, la mise en marché et la programmation de quatre systèmes Micro Soltek ES, lequel montant sera prélevé dans le département *Transport - Voirie municipale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10427-10-2018 TNO

Fonds local – Réfection et entretien de certaines voies publiques, contrat avec Promotek, production de rapports (systèmes Micro Soltek ES)

CONSIDÉRANT le contrat de service de Promotek relatif à la production de rapports, lesquels sont générés par l'analyse des données collectées par les quatre systèmes Micro Soltek ES ;

CONSIDÉRANT les coûts des services suivants :

- √ Un coût de base pour la production du *rapport de l'exploitant* au nombre de trois par année. Le coût de chaque rapport de base est

établi à 85,00 \$ pour un montant total de 340,00 \$ par période. À ces tarifs s'ajoutent les taxes provinciales et fédérales au taux en vigueur le premier jour de chacun des mois de service,

- √ S'ajoute un coût variable du rapport de l'exploitant basé sur le volume ou tonnage prélevé sur la période couverte par chaque rapport de base. Ce taux variable est établi à 0,01 \$ la tonne auquel s'ajoutent les taxes provinciales et fédérales au taux en vigueur le premier jour de chacune des périodes de service ;

Tous les tarifs sont indexés au 31 décembre de chaque année de l'entente de l'indice des prix à la consommation (IPC) de la province de Québec (moyenne des 12 derniers mois) ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS :

1. autorise le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le contrat de service avec Promotek relatif à la production de rapports, lequel débute le 1^{er} octobre 2018 pour se terminer le 30 septembre 2020. Ce contrat se renouvellera automatiquement à son échéance, sauf en cas de réception d'un avis écrit ;
2. autorise à prélever les montants dans le département *Transport – Voirie municipale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 19 h 40 à 19 h 53.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. SIMON DESCHÊNES, il est résolu de lever la séance à 19 h 53.

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Allen Cormier, préfet

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».